

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anabelle Cournoyer

<https://www.cadre21.org/membres/35c26b847390e027f2dfcb35>

Date d'obtention : 2022-11-20 15:07:05

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous sommes la première ligne ( intervenante scolaire), nous sommes de bons partenaire dans toutes situations sexto. Que la trousse est efficaces et elle bien montée afin d'être simple et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Toutes mes façons de régler une situation de sextage. Elle m'outille convenablement pour mes futures interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les photos-vidéos. Ne pas juger et ne pas faire la morale.